

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue Copernic 56.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48452-2025 : mettre en conformité la façade avant (menuiseries extérieures) et la zone de recul d'une maison unifamiliale.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zones d'habitation.

Motif principal de l'enquête :

- dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul).

L'enquête publique se déroule à partir du **27/03/2026** et jusqu'au **10/04/2026** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 29 avril 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 18/03/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre f.f.,
Valentine DELWART.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue du Gui 30C.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48335-2025 : mettre en conformité la mise en œuvre d'une maison unifamiliale dont les plans divergent par rapport à la situation octroyée par le PU n° 16-44363-2018, notamment au niveau du sous-sol, de la fenestration et de la méthode constructive ainsi qu'au niveau des aménagements extérieurs.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle.

PPAS : n°48bis&ter Quartier Sud/Est approuvé par AGRBC en date du 10-06-1993

PL : Le bien se situe dans le périmètre du permis de lotir n°239 autorisé par le Collège des Bourgmestre et Echevin en date du 07/08/1973

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS N°48bis&ter en matière d'article n°1.3 Implantation – occupation du sous-sol
- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au permis de lotir n°239 en matière d'article annexe b n°4.b.1): Esthétique des constructions (Matériaux de parement)

L'enquête publique se déroule à partir du 27/03/2026 et jusqu'au 10/04/2026 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 29 avril 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 18/03/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre f.f.,
Valentine DELWART.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue du Silence 58.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48509-2025 : rehausser le profil de toiture, isoler complètement par l'extérieur l'habitation, modifier sa typologie architecturale, réaménager ses espaces de vie, placer une citerne d'eau de pluie et une pompe à chaleur.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zones mixtes.

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur).

L'enquête publique se déroule à partir du **27/03/2026** et jusqu'au **10/04/2026** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 29 avril 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

le 18/03/2026.

Le Bourgmestre f.f.,
Valentine DELWART.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue Geleystsbeek 121.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48481-2025 : mettre en conformité la construction d'une verrière en zone de cours et jardin.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zones d'habitation.

PL : Le bien se situe dans le périmètre du permis de lotir n° 161 autorisé par le Collège en date du 02/09/1986

Motif principal de l'enquête :

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au permis de lotir n°161 en matière d'article n°3 zone de bâtisse - Implantation

L'enquête publique se déroule à partir du **27/03/2026** et jusqu'au **10/04/2026** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 29 avril 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 18/03/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre f.f.,
Valentine DELWART.

(Le projet est soumis à une 2^{ème} enquête en application de l'article 126/1 du CoBAT)

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Vieille rue du Moulin 285.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47967-2025 : mettre en conformité et transformer un immeuble de rapport de deux vers quatre trois logements (objet modifié suite à l'avis défavorable de la commission de concertation).

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle.

PPAS : PPAS n°57 - Quartier St-Job/Ham - approuvé par arrêté royal en date du 21/02/1989.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
- application de l'article 126§11 du CoBAT : dérogations au PPAS n°57 - Quartier St-Job/Ham, article IV.3 (Travaux de transformation) en matière d'article IV.4.1.6 (En toiture), article IV.4.2.1 (Matériaux, Façades)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)
- **L'enquête publique se déroule à partir du 27/03/2026 et jusqu'au 10/04/2026 inclus.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 29 avril 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

le 18/03/2026.

Le Bourgmestre f.f.,
Valentine DELWART.